

LE MAINTIEN DE SALAIRE

Voici les étapes de calcul du maintien de salaire

ÉTAPE 1. L'ABSENCE

On va calculer la retenue pour absence du salarié

ÉTAPE 2. LE SALARIÉ A-T-IL LE DROIT À UN MAINTIEN DE SALAIRE ?

Au cours des 12 derniers mois, le salarié a-t-il déjà bénéficié d'un maintien de salaire ?

ÉTAPE 3. LE CALCUL DU MAINTIEN DE SALAIRE

Le code du travail nous indique uniquement qu'il faut maintenir le salaire. Les méthodes les plus courantes pour le calcul du maintien de salaire sont :

- le calcul en jours calendaires
- ou la même méthode utilisée pour le calcul de la retenue pour absence

ÉTAPE 4. LES IJSS

On va calculer le montant des IJSS brutes correspondant à la période du maintien de salaire puis le déduire sur le bulletin de paie

AUTRES QUESTIONS À SE POSER :

- Est-ce que ma convention collective indique un maintien de salaire net ou brut ?
- Est-ce que l'on maintient le salaire de base ou d'autres éléments sont pris en compte dans le montant du salaire ?
- L'entreprise pratique-t-elle la subrogation ?

